



Arthrose
Infections urinaires
Obésité
Douleurs articulaires
Diabète
Troubles digestifs
Rhumatismes





Au pied des Alpes et sur la rive française du lac Léman, Thonon les Bains combine en toute harmonie les bienfaits de la montagne et les plaisirs balnéaires, à proximité de la Suisse.

Fort d'un passé riche d'une expérience thermale de plus de cent ans, Thonon les Bains jouit aujourd'hui d'un établissement thermal situé dans un parc où se côtoient séquoias, châtaigniers et cèdres, à deux pas du centre-ville piétonnier. Thonon est une ville-jardin qui a été récompensée des années durant par la distinction suprême en matière de fleurissement.

A Thonon les Bains, dotée depuis plus de 4 ans du label "France Station Nautique", l'eau coule de source... Alimentée, en ville comme au Centre thermal, par une eau minérale naturelle distribuée au fil de nombreuses fontaines, la Dame de Haute-Savoie permet à chacun de consommer sans restriction, ni modération cette eau bienfaisante.



les eaux

Eaux bicarbonatées et magnésiennes, froides, non gazeuses, faiblement minéralisées, proches de la neutralité.

L'eau des précipitations traverse diverses couches sableuses et argileuses des "terrasses de Thonon". Durant cette lente migration, elle se charge des divers composants géologiques qu'elle rencontre pour finalement acquérir la composition physico-chimique suivante.

Les eaux thermales de Thonon les Bains ont des propriétés diurétiques & détoxifiantes particulièrement reconnues pour le traitement des affections d'origine nutritionnelle et ont un effet sédatif & antalgique sur les affections rhumatismales.

En outre, du fait de sa faible teneur en sodium, elle convient aux personnes qui doivent suivre un régime sans sel ou hyposodé.

Composition physico-chimique	Source de la Versoie (mg/l)
PH	7.4
CATIONS	
Calcium	95
Magnésium	21
Sodium	5
Potassium	<1
ANIONS	
Chlorures	9.5
Sulfates	20
Bicarbonates	342
Nitrates	10

Le centre propose pour le traitement de la Rhumatologie (RH), des maladies de l'Appareil Digestif & Métaboliques (AD) et des maladies de l'Appareil Urinaire (AU)* :

- des cures thermales (3 semaines : 18 jours de soins) prises en charge par la Sécurité Sociale, sous contrôle médical,
- des semaines thermales VALVITAL (de 6 à 12 jours) non prises en charge par la Sécurité Sociale, sous contrôle médical.

**Avec la possibilité de traiter simultanément les orientations thérapeutiques : RH+AD, RH+AU, AD+RH, AU+RH*





RHUMATOLOGIE et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires (RH)

Les indications thérapeutiques

- Arthrose vertébrale et articulaire
- Périarthrites
- Polyarthrites rhumatoïdes
- Séquelles de traumatismes ostéo-articulaires
- Tendinites
- Séquelles douloureuses de l'ostéoporose

Les soins

- Bain relaxants ou massants : Bain en piscine • Bain avec aérobain • Bain avec douche sous marine
- Douches stimulantes, toniques ou sédatives : Douche générale au jet • Douche locale • Douche pénétrante générale
- Applications de boue aux effets anti-inflammatoires : Illutation locale unique ou multiple • Cataplasme en application locale unique ou multiple
- Piscine de mobilisation : rééducation en piscine sous la conduite d'un masseur-kinésithérapeute permettant d'améliorer la mobilité et soulager les douleurs
- Cure de boisson permettant de rééquilibrer l'organisme

MALADIES DE L'APPAREIL URINAIRE (AU)

Les indications thérapeutiques

- Lithiases
- Infections urinaires

Les soins

- Bain relaxants ou massants : Bain en piscine • Bain avec aérobain • Bain avec douche sous marine • Bain avec douche en immersion
- Douches stimulantes, toniques ou sédatives : Douche générale au jet • Douche locale • Douche pénétrante générale
- Cataplasme en application unique à l'action anti-inflammatoire et relaxante
- Massage sous l'eau réalisé par un masseur-kinésithérapeute pour un effet drainant et relaxant. Il facilite les échanges avec les minéraux de l'eau thermale
- Cure de boisson permettant de rééquilibrer l'organisme

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF & METABOLIQUES (AD)

Les indications thérapeutiques : Maladies de l'Appareil Digestif

- Troubles digestifs fonctionnels
- Colopathies

Les indications thérapeutiques : Maladies Métaboliques

- Diabète gras non insulino-dépendant
- Obésité, surcharge pondérale
- Dyslipoprotéïnémies
- Hyperuricémies

Les soins

- Bain relaxants ou massants : Bain en piscine • Bain avec aérobain • Bain avec douche sous marine • Bain avec douche en immersion
- Douches stimulantes, toniques ou sédatives : Douche générale au jet • Douche locale • Douche pénétrante générale
- Cataplasme en application unique à l'action anti-inflammatoire et relaxante
- Massage sous l'eau réalisé par un masseur-kinésithérapeute pour un effet drainant et relaxant. Il facilite les échanges avec les minéraux de l'eau thermale.
- Cure de boisson permettant de rééquilibrer l'organisme

CONTRE-INDICATIONS OU NON-INDICATIONS

- Cancer
- Grande insuffisance respiratoire
- Cardiaque
- Maladies évolutives
- Maladies intestinales inflammatoires telle que la maladie de Crohn



Cure thermale VALVITAL (3 semaines)

Les démarches

① Consultez votre médecin traitant qui établira votre demande de prise en charge "Cure thermale".

La demande de prise en charge administrative doit être formulée sur un imprimé fourni par la Caisse d’Affiliation de l’assuré, rempli par :

- le médecin prescripteur (généralement le médecin traitant), qui précise l’indication(s) thérapeutique(s) pour laquelle(s) la cure est demandée et le lieu de cure,
- l’assuré, qui complète les chapitres le concernant.

Important : vérifiez que le lieu de cure et l’indication(s) thérapeutique(s) sont exacts.

② Envoyez la demande de prise en charge à votre Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM).

Si l’assuré remplit les conditions administratives requises, il recevra de sa CPAM une prise en charge composée de :

- Deux volets : volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l’établissement thermal
- ou trois volets : volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l’établissement thermal + volet 3 pour les frais de voyage et de séjour (sous certaines conditions de ressources).

La demande de prise en charge peut être envoyée à tout moment de l’année.

Les prises en charge sont valables pour l’année civile en cours. Si elles sont délivrées au cours du quatrième trimestre, elles restent valables jusqu’à la fin du premier trimestre de l’année suivante. Si elles sont délivrées en décembre, elles restent valables pendant toute l’année suivante.

Aucun texte ne limite le nombre de cures thermales prises en charge à 3 années consécutives.

Si la prise en charge est refusée, un recours gracieux peut être présenté à la CPAM.

Important : vérifiez que le lieu de cure et l’indication(s) thérapeutique(s) sont exacts.

Tout assuré se rendant sur son lieu de cure sans être en possession de sa prise en charge devra avancer la totalité des frais de traitement.

③ Réservez votre cure auprès de la Centrale d’information et de réservation VALVITAL au 03 84 24 51 60 (sans attendre l’accord de votre CPAM).

Réservez votre cure en remplissant la fiche de réservation "Votre Cure 2009" en joignant OBLIGATOIREMENT 75€ D’ARRHES DE GARANTIE DE RESERVATION (y compris les CMU et 100%).

A réception de votre fiche de réservation "Votre Cure 2009" et des 75€, un courrier de confirmation vous sera envoyé.

A savoir...

Ces arrhes de garantie de réservation (75€) vous seront déduites du montant de votre facture ou remboursées si vous êtes pris en charge à 100% au moment de votre cure.

En cas d’annulation, de votre cure thermale (avant ou pendant), 43€ vous seront remboursés et 32€ vous seront retenus pour frais de gestion.

En cas de refus de prise en charge par votre organisme, et sur présentation d’un justificatif, la totalité des arrhes de garantie de réservation vous sera remboursée.

④ Réservez votre hébergement auprès de la Centrale d’information et de réservation VALVITAL au 03 84 24 51 60 (pour les résidences, hôtels, campings) ou auprès de l’Office de Tourisme du lieu de votre cure (pour les gîtes, chambres d’hôtes...), et ce SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

La Centrale d’information et de réservation VALVITAL vous propose un large choix d’hébergements partenaires et se charge de réserver, pour vous, votre hébergement de cure.

Nous vous conseillons vivement de réserver votre cure avant votre hébergement.

⑤ Prenez rendez-vous auprès d’un médecin thermal du lieu de votre cure qui établira votre programme de soins (ordonnance ou prescription médicale).

Ce programme de soins est à remettre aux Thermes, avant le début de votre cure ou le premier jour de cure.

En cas de double indication thérapeutique, le médecin complète le forfait de la 1^{ère} indication par 2 soins de la 2^{ème} indication supplémentaire par jour (3 soins supplémentaires par jour pour la double indication RH + VR).

3 consultations avec le médecin thermal sont prévues : avant / pendant et à la fin de votre cure.

Demandez-nous la liste des médecins thermaux.

Tarifs d’une cure thermale TRADITION*

Indications Thérapeutiques	Forfait 1 Hydrothérapie	Forfait 2 Hydrothérapie + 18 séances de kinésithérapie			Forfait 3 Hydrothérapie + 9 séances de kinésithérapie		Forfait Hydrothérapie Orientation secondaire
		Individuelles	Mixtes	Collectives	Individuelles	Collectives	
Rhumatologie (RH)	481,25€	584,41€	524,66€	464,71€	548,76€	489,16€	240,62€
Affections Digestives (AD)	454,39€	544,84€			502,61€		227,20€
Affections Urinaires (AU)	454,39€	544,84€			502,61€		227,20€

* Tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2009, susceptibles de modifications



Option PRIVILEGE "Forme & Santé"

En plus de vos soins thermaux, offrez-vous des prestations complémentaires* !

Accès à l’Espace Bien-Être toute la journée : Piscine avec cours d’aquagym, sauna, hammam, fitness, musculation, cardio-training.

1 semaine : 55€ ou 3 semaines : 160€

*prestations non prises en charge

Semaine thermale VALVITAL (6 à 12 jours)

Pour répondre à un besoin de liberté et de souplesse, VALVITAL propose des SEMAINES THERMALES, une alternative crédible à la cure thermale traditionnelle.

Il s’agit de cures libres, sous contrôle médical, sur le modèle des cures thermales, non prises en charge par la Caisse Primaire d’Assurance Maladie. Deux types de semaines thermales sont proposés : TRADITION ou PRIVILEGE.

Grâce aux semaines thermales, vous bénéficiez des propriétés thérapeutiques des eaux thermales, du professionnalisme des agents et thérapeutes thermaux et des technologies les plus pointues répondant aux dernières normes en vigueur, notamment en matière d’hygiène et organisation des soins... en toute liberté.

Tarifs d’une semaine thermale VALVITAL

Indications Thérapeutiques	Forfait sans kinésithérapie	Forfait avec kinésithérapie		
		Piscine de mobilisation	Massage ou rééducation respiratoire	Piscine et massage
Rhumatologie (RH)	240 €	240 €	300 €	275 €
Affections Digestives (AD)	240 €		290 €	
Affections Urinaires (AU)	240 €		290 €	
Option PRIVILEGE "Forme & Santé"	55€		55€	
Supplément DOUBLE INDICATION	110€		110€	

